



Doc. 14787
22 janvier 2019

Compatibilité de la charia avec la Convention européenne des droits de l'homme: des États Parties à la Convention peuvent-ils être signataires de la «Déclaration du Caire»?

Amendement¹ n° 11

Sous-amendement n° 1

déposé par la Commission des questions juridiques et des droits de l'homme

Dans l'amendement 11, remplacer les mots «signataires de la Déclaration du Caire» par les mots suivants: «membres de l'OCI».

1. 2019 - Première partie de session

